



## **Délibération n° 2020-10-31-10**

**Extrait du registre des délibérations**

**Du Conseil Syndical du 31 octobre 2020**

**Objet :** Avenant n°1 à la convention de mandat 2020 SEMELEC 63 – SIEG 63

**Rapporteur :** Sébastien GOUTTEBEL

**Secrétaire de séance :**  
Evelyne BRUN

**Date de convocation :**  
16 octobre 2020

**Nombre de délégués :**

En exercice : 140  
Présents : 76  
Pouvoir : 8  
Votants : 85

Pour : 75  
Contre : 0 :  
ABSTENTION : 3 :  
BAULAND Gisèle, DA SILVA Carlos, SANCHEZ Nicolas par procuration à BAULAND Gisèle  
Non pas pris part au vote :  
7 : BOULLOT Bruno, MALAYRAT Jean-Pierre (titulaires SEU), MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire CAM), MARLET Pierre, SANCHEZ Claude-Emmanuel, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe

L'an deux-mille-vingt, le trente et un octobre à dix-heures zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

**Titulaires :** AMBLARD Patrick, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BAULAND Gisèle, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, BOULLOT Bruno, CHABRILLAT Rémi, CHARRAUX Daniel, COUDUN Laurent, COUPAS Rémi, DA SILVA Carlos, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DUPOUE Yannick, DURAND Jean-Paul, EGLI Eric, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LEVI-ALVARES Luc, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire EU), MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire CAM), MARLET Pierre, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, METZGER Pierre, MIZOULE Lucie, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROCHE Alain, ROGER Christine, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude-Emmanuel, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VIAL Christophe, VILLEBRUN Bernard

**Suppléants ayant pouvoir :**

Néant



**Pouvoirs** : BELGARDE Joseph à DUMAS Daniel, BERNARD Grégory à GOUTTEBEL Sébastien, CHALUS Jean-Baptiste à

GUILLAUME Stéphane, FONTENILLE Jean à LARDANS Jacques, GUITTARD Antoine à DAVID Marie, MAS Gilles à DEMAY André, PICARD Anne-Marie à EGLI Eric, SANCHEZ Nicolas à BAULAND Gisèle

**Secrétaire de séance** : Evelyne BRUN

## Avenant N°1 à la convention de mandat 2020

### SIEG / SEMELEC 63

Conclue le 7 décembre 2019

Le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention de mandat 2020 conclue le 7 décembre 2019 entre le SIEG du Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens des articles L. 2511-7 et L2511-8 du Code de la commande publique.

Cet avenant prévoit la modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle, telle que résumée ci-dessous :

Programme	Montant de la convention initiale 2020	Montant suite à Avenant N°1	Montant de l'Avenant n° 1	Variation
ER - Electrification Rurale	14 400 000 €	15 900 000 €	+ 1 500 000 €	+ 10 %
EP - Eclairage Public	10 500 000 €	12 500 000 €	+ 2 000 000 €	+ 19 %
ENTEPE - Entretien Eclairage Public	4 500 000 €	4 500 000 €	0 €	
IRVE – Travaux Investissement	800 000 €	400 000 €	-400 000 €	- 50%
IRVE – Maintenance & Exploitation	50 000 €	50 000 €	0 €	
<b>Montant total</b>	<b>30 250 000 €</b>	<b>33 350 000 €</b>	<b>+ 3 100 000 €</b>	<b>+ 10,2%</b>

Le Président propose à l'assemblée :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mandat 2019 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président du SIEG à signer cet avenant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve l'avenant à la convention de mandat 2020 et autorise Le Président à le signer



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 5 novembre 2020 et de la publication le 5 novembre 2020.



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT 2020

Conclue le 7 décembre 2019

Entre :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du Comité du Syndicat du 26 septembre 2020,

Et :

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Modification** de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle –

Le Syndicat demande à la Société mandataire, qui accepte, de faire réaliser au nom et pour le compte du Syndicat et sous son contrôle, les travaux du programme 2020, pour un montant global de 33 350 000€ TTC, prévu au Budget du Syndicat pour :

Programme	Montant de la convention initiale 2020	Montant suite à Avenant N°1	Montant de l'Avenant n° 1	Variation
ER - Electrification Rurale	14 400 000 €	15 900 000 €	+ 1 500 000 €	+ 10 %
EP - Eclairage Public	10 500 000 €	12 500 000 €	+ 2 000 000 €	+ 19 %
ENTEP - Entretien Eclairage Public	4 500 000 €	4 500 000 €	0 €	
IRVE – Travaux Investissement	800 000 €	400 000 €	-400 000 €	- 50%
IRVE – Maintenance & Exploitation	50 000 €	50 000 €	0 €	
<b>Montant total</b>	<b>30 250 000 €</b>	<b>33 350 000 €</b>	<b>+ 3 100 000 €</b>	<b>+ 10,2%</b>

La Société mandataire fera toutes diligences pour respecter le programme et l'enveloppe financière et les faire respecter par ses co-contractants.

Les autres clauses de la convention de mandat 2020, conclue le 7 décembre 2019 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 31 octobre 2020

Le Président du Syndicat



Sébastien GOUTTEBEL

Le Directeur Général Délégué

de SEMELEC 63

**SEMELEC 63**  
36, Rue de Serlis Sébastien PICOT  
Centre d'Affaires du Zénith  
CS 2000  
63808 COURNON D'Auvergne CEDEX